



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants (composés de mobiliers usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles, de déchets ménagers spéciaux (DMS, composés de peintures, de solvants, d'ampoules...)) s'effectue tous **les dimanches soirs**, dans la limite d'1 m³.

Ils devront être **déposés le soir pour 19h** et en entrée de voie pour les impasses et les voies sans issues.

Les déchets d'équipements électriques (DEEE, composés d'écrans d'ordinateurs, d'électroménager...) seront collectés tous les 1ers dimanche du mois, en même temps que la collecte des encombrants.

Les autres déchets (plâtres, souches d'arbre, bouteilles de gaz, pneus, vitres, miroirs...) devront être déposés en Éco-point.



Dimanche soir



Et si vous les donniez sur
www.marnebois-troc.fr

Retrouvez votre calendrier sur www.parisestmarnebois.fr